

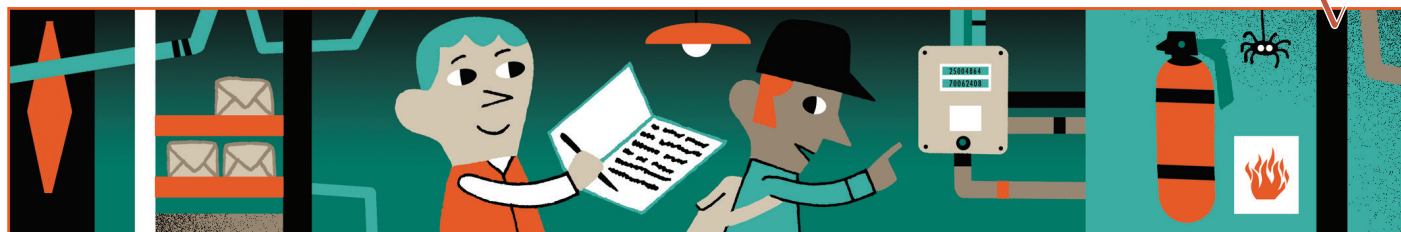
La lettre de la Mudetaf

Attention nouvelle adresse
à compter du 12 juin 2017
**23-25 rue Chaptal
75009 PARIS**
Téléphone et fax inchangés

La Mutuelle d'assurances des buralistes

N°51 | JUIN 2017

mudetaf



Édito

Risque incendie, tous concernés...



Parmi les sinistres les plus dévastateurs, l'incendie occupe la première place d'un triste podium. Nous constatons d'ailleurs, depuis quelques temps déjà, que la part des incendies augmente chaque

année dans le montant global des sinistres enregistrés par la Mudetaf chez ses adhérents. C'est pourquoi nous y consacrons le dossier de cette lettre, afin de sensibiliser chacun aux risques et surtout aux conséquences humaines et matérielles que ces drames peuvent engendrer.

Nouvelle adresse

Nous vous informons par ailleurs que la Mudetaf change d'adresse, dès le mois de juin. En effet, nous suivons le mouvement engagé par la Maison des Buralistes, dont les structures seront installées désormais au 23-25 rue Chaptal, dans le IX^e arrondissement de Paris.

Autre changement à noter, en ce printemps 2017, celui des secteurs couverts par nos équipes, qui vont désormais se répartir sur quatre grandes zones, comme vous pourrez le voir en page 4 de cette Lettre. La Mudetaf reste proche de vous, pour vous conseiller et vous accompagner, sur le terrain!

Pierre Ducrohet, directeur

La lettre

de la Mudetaf

ÉDITEUR

Mudetaf

75, rue d'Amsterdam
75008 Paris

siegecom@mudetaf.fr

Tél.: 01 53 21 10 20

www.mudetaf.com

RÉDACTION,
DESIGN GRAPHIQUE
Atelier Marge Design
www.atelier-marge.com
Tél.: 01 48 06 35 13

ILLUSTRATIONS
Emmanuel Kerner

IMPRESSION
Estimprim / Tirage à 13500
exemplaires / Juin 2017

Vigilance

Escroquerie à l'assurance : Tel est pris qui croyait prendre !

La tentation était sans doute trop forte pour Monsieur L., buraliste marseillais (tabac PMU), lorsqu'il a pris la décision d'escroquer son assureur, en l'occurrence la Mudetaf... Il a en effet récemment déclaré un vol en transport de fonds, lors d'un déplacement à la banque. Il dépose plainte pour un vol conséquent de 26400€. La Mudetaf remplit donc son engagement et indemnise le sociétaire qui la remercie chaleureusement pour sa diligence... Malheureusement pour lui, ce forfait ne restera pas impuni ! Confondu par la police – son vol n'étant que pure invention – Monsieur L. doit rembourser intégralement l'indemnité qu'il a perçue. De plus, des sanctions pénales seront prononcées à son encontre.

Moralité : tel est pris qui croyait prendre ! Monsieur L. a finalement tout perdu, et en particulier son contrat de licence. Ses difficultés financières ne seront pas résolues, loin de là...



Emmanuel
Balas

Proximité

Ils roulent pour la Mudetaf !

Pour couvrir l'ensemble du territoire, nos délégués Mudetaf sont amenés à parcourir chaque année des milliers de kilomètres. Un constat qui nous donne l'opportunité de féliciter Emmanuel Balas (délégué région Sud-Ouest), qui a rejoint le « club des millionnaires en kilomètres parcourus » pour aller à votre rencontre !

Siège Mudetaf Ça déménage !

Dès le 12 juin, l'équipe de la Mudetaf s'installe dans le nouvel immeuble de la Maison des buralistes, au 23-25 rue Chaptal dans le IX^e arrondissement de Paris. Vous pouvez mettre à jour votre carnet d'adresses !





Incendie

Le feu, cet ennemi trop sous-estimé...

Les conséquences d'un incendie sont toujours douloureuses. Qu'il s'agisse du commerce ou du domicile, le préjudice ne se limite pas aux dégâts matériels : le traumatisme est réel et les blessures, morales ou physiques, ont souvent beaucoup de mal à guérir. Risques, causes, prévention, réglementation, voici notre éclairage sur le sujet.

N'attendez pas un contrôle extérieur pour vous assurer du bon fonctionnement de vos installations électriques.

Chacun se souvient du drame survenu dans un bar de Rouen, au début du mois d'août 2016. Quatorze personnes trouvaient la mort dans l'incendie du sous-sol du *Cuba Libre*, bar à vin du centre-ville. Les gérants, deux frères, mis en examen pour homicides involontaires par violation délibérée d'une obligation de sécurité, sont dévastés. L'un d'eux admet d'ailleurs que le risque d'un incendie ne lui est jamais venu à l'esprit : « *Je n'ai jamais pensé à ça [...]. Je n'avais pas conscience que le feu pouvait prendre en bas.* »

Votre responsabilité engagée

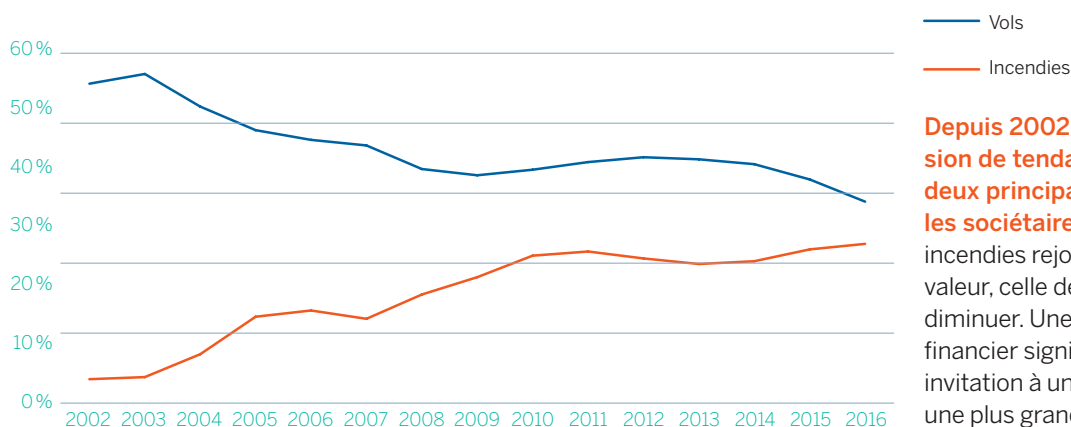
En tant que commerçant, vous exercez votre activité dans un ERP (établisse-

ment recevant du public). À ce titre, votre responsabilité est inévitablement engagée en cas d'incendie (vis-à-vis des clients et des salariés), parfois jusqu'à des sanctions pénales dans les cas les plus graves.

Par ailleurs, des règles particulières s'appliquent dans le cas où vous avez des salariés. Elles sont détaillées dans le code du travail.

Pour éviter une situation extrême, dans laquelle vous pourriez être paradoxalement victime et coupable en même temps, quelques mesures s'imposent à vous. La prévention et la vigilance sont indispensables, tout comme le respect de la réglementation.

Sinistres : la part des incendies rejoint progressivement celle des vols...



Depuis 2002, on constate une inversion de tendance sur les courbes des deux principaux sinistres traités pour les sociétaires Mudetaf : la part des incendies rejoint progressivement, en valeur, celle des vols qui a tendance à diminuer. Une démonstration de l'impact financier significatif des incendies et une invitation à une meilleure prévention et une plus grande vigilance.



LE REGISTRE DE SÉCURITÉ

On reportera sur ce registre, obligatoire, les renseignements indispensables à la sécurité :

- les consignes générales et particulières établies en cas d'incendie (consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap, notamment) ;
- les dates et observations des divers contrôles ou vérifications (résultats, rapports, identité des intervenants) ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms des entrepreneurs ;
- la formation/sensibilisation des salariés, le cas échéant.

LA PROTECTION DES SALARIÉS

Vous êtes responsable de la sécurité de vos salariés.

Pour la garantir, le Code du Travail impose un contrôle annuel de votre installation électrique, à reporter précisément dans le Registre de sécurité. En cas de non conformité avec les normes en vigueur ou d'état d'usure, ne vous contentez pas de constater : les réparations s'imposent pour ne pas mettre en danger votre personnel. Sachez également qu'une enquête est effectuée et que vous pouvez être mis en cause en cas d'accident du travail.

Le saviez-vous ?

Pour gagner en sécurité, reliez votre système d'alarme intrusion à votre détecteur d'incendie.

Le contrôle de vos installations électriques peut être réalisé par un spécialiste de proximité. En cas de problème identifié, ne perdez pas de temps pour effectuer les réparations nécessaires.

Certains matériaux sont très inflammables (revêtements, faux plafonds, etc.). Renseignez-vous avant d'engager des travaux de rénovation ou de décoration.

Veillez à supprimer de vos réserves et débarras les cartons et autres papiers inutiles, très inflammables.

VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLES

Ils doivent être réalisés sur l'ensemble des installations à risque et mentionnés dans le registre de sécurité.

L'exploitant doit procéder, ou faire procéder par des techniciens compétents, aux opérations d'entretien et de vérification des installations et des équipements de son établissement.

L'éclairage Mudetaf Vous vendez ? Prévenez-nous !



Trois questions à Lionel Gay, responsable commercial de la Mudetaf.

Pourquoi est-il utile d'informer la Mudetaf lors de la vente de son affaire ?

La première raison est d'ordre pratique. Plus l'information de la vente nous est communiquée tôt par le sociétaire, plus les démarches seront rapides pour clôturer le contrat d'assurance, notamment le remboursement du montant de la cotisation pour la période de souscription qui ne sera pas effectuée. Par ailleurs, l'information d'une vente pourra également permettre de faire profiter le successeur de notre connaissance de l'établissement et de le conseiller au mieux avant son installation.

Quelles démarches faut-il prévoir pour résilier son contrat ?

Nous invitons les sociétaires à nous communiquer, dans un premier temps, la date prévue de la vente et les coordonnées de l'acquéreur. Nous pourrions ainsi préparer la résiliation. Ensuite, lorsque la vente est finalisée, il faut nous faire parvenir l'attestation de vente, disponible auprès de l'avocat ou du notaire qui a géré la transaction. Les vendeurs peuvent également nous préciser l'adresse de correspondance à laquelle ils souhaitent recevoir leur chèque de remboursement.

Peut-on rester sociétaire Mudetaf après la cession ?

Bien sûr ! Chaque buraliste qui a été assuré chez nous fait partie de la famille Mudetaf. Les contrats privés de type Multirisque habitation resteront valables. Et pour ceux qui reprennent un commerce ensuite, qu'ils n'hésitent pas à nous consulter pour leur nouveau contrat !



Micro-comptoir

« Ma recette en sécurité »

Denis Gaudiot, buraliste à Sens (89), évoque sa solution sécurisée pour le transport de fonds.

« Après un braquage subi lors d'un déplacement à la banque, pour déposer chèques et espèces, j'ai pris la décision de sécuriser radicalement cette opération. **Mon activité m'amenait à réaliser 1 à 3 allers-retours par jour. Un risque permanent** doublé d'une vraie perte de temps... J'ai donc recherché des solutions et **j'ai opté pour le système proposé par la Brink's**: *Compuself Deposit* est une offre de dépôts en libre service, basée sur le transfert automatique des espèces vers un coffre sécurisé, via un

détecteur/compteur de billets. L'argent déposé est crédité quotidiennement sur mon compte bancaire, ce qui garantit une meilleure gestion de ma trésorerie.

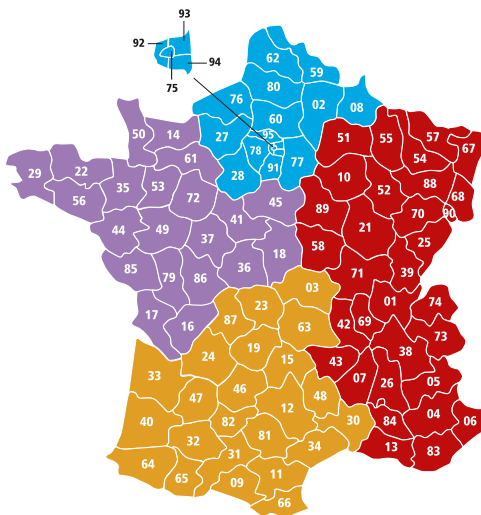
Le personnel de la Brink's passe une à deux fois par semaine pour récupérer les espèces. **J'ai beaucoup gagné en sérénité, pour moi et pour mes salariés**, tout en gagnant un temps précieux au quotidien. Certes, le système est coûteux mais une partie du montant est déductible. »

ÉQUIPES MUDETAFF

Vos contacts répartis sur 4 grands secteurs

Notre équipe de délégués sillonne la France toute l'année pour vous rencontrer. Nous avons redéfini les zones dans lesquelles chacun d'entre eux est amené à intervenir, au quotidien.

Pour prendre rendez-vous, repérez votre contact sur la liste ci-contre ou consultez notre carte interactive sur le site internet mudetaf.com



VOUS VENDEZ VOTRE AFFAIRE ? N'ATTENDEZ PAS POUR NOUS INFORMER !

Avant la vente : je préviens mon délégué régional ou le siège de la Mudetaf en communiquant le compromis de vente.

Après la vente : j'envoie l'attestation de vente pour permettre d'accélérer les démarches administratives et le remboursement de cotisation.

Chiffres-clés

41% des buralistes sont assurés à la Mudetaf, le premier assureur de la profession.

Plus de 15 000 sociétaires.

Plus de 1 600 contrats d'assurance santé ou prévoyance.

Les offres de la Mudetaf

Les produits de la Mudetaf se structurent autour de quatre offres, adaptées aux différentes facettes du métier de buraliste.

Commerce

Nos contrats spécifiques couvrent l'ensemble de vos activités commerciales : Multirisques du buraliste, Multirisques hôtellerie/restauration, Multirisques autres commerces (presse, bar...), assurance des fonds PMU et des jeux de la FDJ.

Habitation et immeuble

Le contrat Multirisques habitation est destiné aux sociétaires en activité ou à la retraite, ainsi qu'à leurs salariés et aux membres de leur famille. Il couvre les résidences principales et secondaires.

Le contrat Multirisques immeuble couvre les biens immobiliers mis en location.

Santé et prévoyance

La Mudetaf offre un ensemble de solutions proposées en partenariat avec Alptis, assurance associative performante : une gamme complète de complémentaires santé (**individuelles ou collectives**) ; des garanties de prévoyance ; des garanties emprunteur pour tout type d'acquisition et spécialement adaptées pour les plus jeunes des entrepreneurs.

NOUVEAUTÉ 2017 : en partenariat avec April, nous proposons désormais des solutions plus spécifiquement dédiées au professionnels du secteur CHR, buralistes ou non.

Épargne et retraite

En partenariat avec la Mudetaf, Monceau Assurances propose un contrat d'épargne performant et des contrats de retraite complémentaire, exprimés en points, qui allient totale transparence et grande sécurité. N'hésitez pas à les contacter directement au **01 49 95 39 08** ou à l'adresse suivante : gpatrimoniale@monceauassurances.com.

SIÈGE

Tél. : 01 53 21 10 20

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET HAUTS-DE-FRANCE

Patricia Duarte

Tél. : 06 27 57 47 69
Dépts : 77, 91, 94

Laurent Rouvio

Tél. : 06 15 42 52 72
Dépts : 75, 92

Philippe Delcourt

Tél. : 07 79 85 70 48
Dépts : 27, 28, 76, 78

Georges Caron

Tél. : 06 14 19 64 85
Dépts : 08, 59, 62, 80

Grégory Lavergne

Tél. : 06 20 25 34 41
Dépts : 02, 60, 93, 95

RÉGION GRAND EST

Gérard Calleja

Tél. : 04 90 56 92 07
Dépts : 13, 20, 84

Yohann Fillon

Tél. : 06 28 64 44 73
Dépts : 04, 05, 06, 83

Grégory Chevallier

Tél. : 07 76 04 68 72
Dépts : 01, 42, 69

Lydie Chapoutier

Tél. : 06 73 01 76 89
Dépts : 07, 26, 38, 43, 73, 74

Damien Fadloun

Tél. : 07 78 81 55 43
Dépts : 21, 25, 39, 58, 70, 71, 89, 90

Romarc Marteau

Tél. : 06 17 84 08 81
Dépts : 10, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88

RÉGION SUD-OUEST

Bureau de Toulouse

Christine Bourrel
Tél. : 05 61 22 73 59

Emmanuel Balas

Tél. : 06 13 63 50 15
Dépts : 09, 11, 30, 34, 66

Pierre Estival

Tél. : 06 75 86 85 55
Dépts : 31, 32, 33, 40, 64, 65

Alain Limouzin

Tél. : 06 07 90 98 48
Dépts : 03, 19, 23, 24, 63, 87

Laurent Vezy

Tél. : 06 26 24 22 95
Dépts : 12, 15, 46, 47, 48, 81, 82

RÉGION OUEST

Hervé Sintès

Tél. : 06 63 24 19 60
Dépts : 17, 44, 49, 79, 85

Alexandre Bru

Tél. : 06 20 26 29 50
Dépts : 22, 29, 35, 56

Pierre-Emmanuel Bacon

Tél. : 06 20 48 18 54
Dépts : 14, 50, 53, 61, 72

Nicolas Karaquillo

Tél. : 06 18 88 86 63
Dépts : 16, 18, 36, 37, 41, 45, 86



Une urgence ?

Appelez le **0825 826 407**

Joignable 24h/24, 365 jours par an, ce service vous met en relation avec des serruriers, vitriers et services de gardiennage.